

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-294 du 13 novembre 1972

portant nomination des commissaires du
Gouvernement auprès des sociétés d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-11 du 8 avril 1972, régissant les rapports entre
l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a
une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et
l'ordonnance N°72-48 du 11 novembre 1972 qui l'a complétée ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement
entendu ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des Membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Commissaire du Gouvernement auprès de
la Société Nationale des Huileries du
Dahomey (SNAHDA) | : Colonel Anadou Alphonse
ALLEY, |
| - Commissaire du Gouvernement auprès de
la Société de Commercialisation et de
Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) | : Colonel Paul-Emile
de SOUZA, |
| - Commissaire du Gouvernement auprès de
la Société Nationale pour le Dévelop-
pement Forestier (SNAFOR) | : Colonel Benoît Coffi
SINZOGAN, |

.../...

- Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle du Dahomey (SONAC) : Chef de Bataillon Jean-Baptiste HACHEME,
- Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Dahoméen des Manutentions Portuaires (ODAMAP) : Chef de Bataillon Richard RODRIGUEZ,
- Commissaire du Gouvernement auprès de la Loterie Nationale : Chef d'Escadron de Gendarmerie Ferdinand JOHNSON.

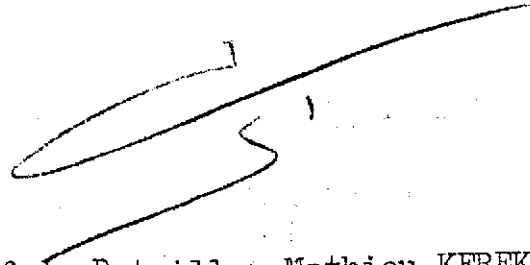
ARTICLE 2 - Les Officiers ci-dessus désignés sont dégagés des responsabilités qu'ils assumaient au niveau de l'Armée.

ARTICLE 3 - Le Chef de Bataillon Wallis ZOUMAROU est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Nationale Agricole pour le Coton (SONACO), cumulativement avec ses fonctions de Commandant de la Zone Nord.

ARTICLE 4 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 10 - EM-FAD 6
DGN 4 - MEP 6 - Stés d'Etat 7
Ministères 10 - DGAE 4 - Chamb.
Com. 4 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF 3
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Int. 7
CNI-Gde Chanc. 2 - JORD 1 -
DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 - DI 8